Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_153-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 34
Absents représentés : 8

Date de la convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage : 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, les dix-huit juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, M. Mallet, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet.

Était absente excusée et représentée : Mme Bondiguel représentée par M. Hervé, M. Droniou représenté par Mme Garnier, M. Dusautoy est représenté par M. Regnault, Mme Guignon représentée par M. Le Gonidec, Mme Machard représentée par M. Houdus, Mme Roussel représentée par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Prioul, Mme Veillard représentée par Mme Tazartez

Absent excusé : M. Hubert

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_153_020_7.1 : Décisions Budgétaires Modificatives – Budget Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et suivants,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,

Vu l'exposé de Monsieur Bertrand MALLET Vice-Président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les décisions budgétaires modificatives n°2 du Budget Général telles que présentées ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_153-DE

BUDGET GENERAL - DM n°2

Section : investissement

objet	chapitre	article	fonction	opération	libellé	dépenses	recettes
pose de films solaires Perceval et Ilot Calin	21	21351	4214	271	installations générales des constructions - bâtiments publics	4 185,26	
	21	21351	4221	285	installations générales des constructions - bâtiments publics	1 795,16	
	21	21351	020	101	installations générales des constructions - bâtiments publics	-5 980,42	
TOTAL						**0,00**	**0,00**

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE